

Compte-rendu de la réunion thématique sur les boues d'épuration

La deuxième réunion thématique s'est déroulée lundi 12 novembre dans les locaux du MEDAD Avenue de Ségur, avec pour thème « comment traiter les boues des stations d'épuration ? ». Quatre-vingts participants ont échangé pendant plus de 3 h 30. Les supports des présentations orales sont consultables sur le site. Nous présentons ici les principaux arguments qui ont particulièrement retenu l'attention de la CPDP. Vous êtes invités à compléter et enrichir ce document de travail.

Quelles sont les principales données quantitatives ?

Plus de 1 million de tonnes de matières sèches sont issues des stations d'épuration françaises (70 000 tonnes pour Seine Aval).

Ce volume est en progression : de 860 000 tonnes en 1998 à 1 100 000 tonnes de 2006 soit une progression de 18 %. La progression du volume s'explique par une augmentation des volumes d'eau traités en station et par le niveau des traitements (au-delà du carbone).

L'épandage agricole concerne 680 000 tonnes en 2006, contre 560 000 tonnes en 1998, soit une augmentation de 14 % des volumes. L'augmentation des surfaces agricoles concernées est quant à elle de 40 %. Bien que cette pratique soit interdite depuis 2002, un volume significatif est enfoui en décharge.

Les éléments trace métallique dans les boues sont stables ou en légère décroissance. Ce phénomène est expliqué par la réduction de la production industrielle et par une amélioration de la qualité des traitements.

Comparativement, les volumes produits en France et en Allemagne sont supérieurs à la moyenne européenne (données de 2000). Aucun intervenant n'a expliqué ces différences.

Par ailleurs, la part de l'épandage agricole est de 37 % en Europe contre 62 % en France. Seule, la Suisse a décidé d'interdire les épandages agricoles.

Questions complémentaires : quels sont les scénarios prospectifs sur les volumes des boues ? Quelles seront les conséquences de la DERU et DCE sur les volumes des boues ? Quels seront les impacts sur le traitement des boues de la directive cadre européenne ?

Quelle est la part pour l'épandage agricole ? Quelles alternatives ?

Sur l'épandage agricole, les échanges ont porté sur les risques sanitaires, les risques pour la fertilité des sols, les risques pour les nappes phréatiques. Plusieurs intervenants ont soutenu que ces risques étaient très limités et maîtrisés. Certains intervenants ont insisté sur les bénéfices de l'épandage des boues, qualifié de solution « économique et agronomique intelligente ».

Le représentant de la FNSEA a indiqué que la profession n'est pas fermée s'il y a des verrous et si l'épandage agricole n'était pas systématiquement privilégié au prétexte qu'il est le moins onéreux. Il a insisté sur les risques médiatiques et patrimoniaux des agriculteurs, qui en cas de difficultés seraient désignés comme uniques responsables. Il a interrogé les participants : si les risques sont limités, pourquoi le fonds de garantie n'est-il pas abondé ? La date de publication du décret n'a pas été précisée en séance par le ministère.

Par ailleurs, le représentant de la FNSEA a souligné que l'épandage devient impossible sur de très nombreux espaces agricoles : les exploitations BIO et les centaines de milliers d'hectares classés en zone vulnérable. Il a insisté pour refuser l'épandage en « zone alimentaire », précisant que de nombreux industriels refusent ou déclassent les produits issus de terres épandues (Heineken et Bonduelle par exemple). Plusieurs intervenants ont insisté pour étendre les épandages à d'autres espaces : forêt (expérimentations) et espaces verts (dans les villes notamment). Il a été demandé si les espaces verts parisiens procédaient à des épandages. La réponse n'a pas été apportée en séance.

À nouveau, la question de l'incinération a été évoquée à propos des boues de Seine Aval. Le SIAAP a rappelé son engagement de ne pas incinérer sur place.

Le représentant de la Région a suggéré de construire des plans territoriaux en épandant là où c'est intéressant. Un autre intervenant a demandé des écobilans pour comparer les différentes voies de traitement des boues et choisir.

En complément de la réunion, plusieurs questions restent à traiter : Quelles sont les voies de traitement prioritairement envisagées par le SIAAP ? L'incinération doit-elle être écartée a priori ? Quels sont les volumes épandus sur des espaces verts de communes franciliennes ? Quel est le potentiel ?

Tous producteurs, tous responsables ?

Les questions de gouvernance ont été abordées dans la deuxième partie de la réunion.

Plusieurs intervenants ont insisté pour informer et responsabiliser le public, parce que « nous sommes tous producteurs de boues et tous responsables de son traitement ». Il serait donc essentiel de mettre tout le monde dans le coup, de faire participer le public aux réflexions et aux choix.

Plusieurs expériences d'association des acteurs et du public ont été présentées. Elles mettent en évidence l'importance de la concertation locale dans le bon déroulement des processus de traitement des boues.

Un travail de prise de conscience initial est nécessaire, car pour les citoyens, ce qui se passe après avoir tiré la chasse est l'affaire des seuls politiques. Parler des boues fait peur. Mais, quand cela est fait, le public est satisfait d'avoir appris. La transparence des données et la qualité des concertations sont considérées comme des clés de succès.

Un représentant associatif a contesté la qualité des enquêtes publiques et la faiblesse du suivi des contrôles publics. La faiblesse des moyens en préfecture ne permettait pas un réel suivi des épandages. Le SIAAP a indiqué que ses contrôles ne s'arrêtaient pas à Seine Aval mais tout au long de la chaîne.

Plusieurs intervenants ont souhaité que l'on mette en place des dispositifs pour écouter les riverains même lorsque l'épandage se situe à 200 kilomètres de la station d'épuration. Un intervenant a défini cette instance comme un comité de surveillance, à l'exemple des comités de suivi des boues qui ont été mis en place dans plusieurs départements.